

TEMO·450
EXTENSION DE GARANTIE
FRANCE - 1 an



Sommaire

Rappel de la garantie légale p.3

Extension 1 an p.4

Les avantages p.5

Contacts p.6



RAPPEL DE VOTRE GARANTIE LÉGALE TEMO·450

2 ANS + 1 AN de garantie commerciale

A compter de la date d'achat du TEMO·450.

► garantit contre tout défaut de pièces et de fabrication.

► Au titre de la Garantie, TEMO procède à ses frais à la réparation ou au remplacement du produit défectueux, et le cas échéant, à son remboursement. Dans le cadre de la réparation, les pièces détachées défectueuses sont remplacées par des pièces neuves ou reconditionnées. Les pièces détachées remplacées sont la propriété de TEMO tandis que les pièces détachées de remplacement deviennent la propriété de l'utilisateur.

LA GARANTIE NE COUVRE PAS :

a L'entretien du produit et sa maintenance par suite d'usure normale.

b Toute adaptation du produit qui serait nécessaire à des fins de mise en conformité avec les normes techniques ou de sécurité applicables dans un pays autre que celui pour lequel le produit a été conçu et fabriqué à l'origine.

c Les détériorations du produit consécutives à :

1. une mauvaise utilisation ou installation du produit (utilisation non conforme à l'usage auquel le produit est destiné, installation ou utilisation non conforme aux instructions de TEMO ou aux normes techniques ou de sécurité en vigueur dans le pays où il est utilisé, etc.);

2. un entretien du produit non conforme aux instructions de TEMO ou une négligence dans l'entretien du produit;

3. une mauvaise manipulation ou un mauvais traitement du produit (fausse manœuvre, chute, chocs etc...) ou un environnement inapproprié (mauvaise aération, vibrations, exposition à une chaleur excessive, alimentation électrique inadéquate, etc.);

4. l'utilisation du produit avec un produit ou un accessoire non compatible ou défectueux ;

5. une modification ou réparation du produit non effectuée par un prestataire agréé par TEMO ;

6. un cas de force majeure, sinistre (incendie, inondation, etc.), foudre, etc.

La Garantie s'applique exclusivement sur le territoire de livraison des produits TEMO distribués par TEMO SAS ou dans le pays d'enregistrement du siège social de ses distributeurs.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA GARANTIE :

En cas d'achat en ligne sur le site TEMO ou chez un distributeur veuillez contacter : support@temofrance.com.

Les informations/éléments suivants sont requis pour la mise en œuvre de la Garantie :

- La référence de votre produit
- Le numéro de série de votre produit
- Un descriptif du dysfonctionnement rencontré
- La preuve d'achat de votre produit
- Des clichés, le cas échéant

Outre les droits découlant de cette garantie, l'acquéreur jouit des droits à la garantie légale le liant à son vendeur et qui ne sont pas restreints par la présente garantie.

EXTENSION DE GARANTIE – 1 an

1 AN D'EXTENSION DE GARANTIE

Votre TEMO·450 a une garantie initiale de 3 ans, il sera dorénavant garanti 4 ans à compter de la date d'achat de votre moteur.

> 75€TTC

- > garantit contre tout défaut de pièces et de fabrication.
- > Au titre de la Garantie, TEMO procède à ses frais à la réparation ou au remplacement du produit défectueux, et le cas échéant, à son remboursement. Dans le cadre de la réparation, les pièces détachées défectueuses sont remplacées par des pièces neuves ou reconditionnées. Les pièces détachées remplacées sont la propriété de TEMO tandis que les pièces détachées de remplacement deviennent la propriété de l'utilisateur.

LES EXCLUSIONS

Aucune extension de garantie ne pourra être activée pour un TEMO·450 dans les cas suivants :

- a Le TEMO·450 a plus de 24 mois et n'est plus sous garantie à la date d'achat de l'extension.
- b Acheté en dehors de la France métropolitaine
- c Destiné à un usage professionnel

LES CONDITIONS D'ACHAT DE L'EXTENSION :

La souscription au contrat se [fait exclusivement en ligne sur notre site internet ou chez votre revendeur TEMO.](#)

Le contrat d'extension est lié au moteur : la garantie est donc transmissible à un nouveau propriétaire sur la durée du contrat.

Pourquoi prendre l'extension de garantie ?

Un service exclusif TEMO France.

Dès aujourd'hui, pour tout achat d'un TEMO-450 en France métropolitaine, TEMO vous propose pour un prix de 75€TTC de passer la durée de garantie de votre hors-bord de 3 ans à 4 ans !

Pourquoi est-ce intéressant ?

Votre moteur approche la fin de ses trois ans de garantie légale ? Prolongez votre couverture pour plus de sérénité : en cas de défaillance, votre garantie TEMO couvrira tous les frais pendant un an de plus ! Batterie, moteur, mécanique et électronique, tout est couvert selon les règles de la garantie légale TEMO.

Naviguez ! On s'occupe du reste.

LES AVANTAGES

- Une prise en charge simple et directe en cas de problème.
- Une garantie transmissible qui revalorise votre moteur en cas de revente
- Un investissement sécurisé qui prend en charge tout défaut de pièces et de fabrication pendant 48 mois à compter de la date d'achat de votre moteur TEMO-450.
- Délai de prise en charge inférieur à 5 jours : Le délai d'intervention technique de réparation ou échange du produit (hors délai de transport aller et retour) est garanti en moins de 5 jours ouvrés.



TEMO

Avec plaisir

► Infos & Contacts :
T: +33(0)9 70 70 38 80
hello@temofrance.com
www.temofrance.com

